

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-3087

présenté par  
M. Catteau  
-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins Protection maladie	11 000 000 0	0 11 000 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
<b>TOTAUX</b>	11 000 000	11 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 11 millions d'euros, pour l'action n°15 "Prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation" du programme n°204 "Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins" et, pour des raisons de recevabilité financière, de minorer d'un montant équivalent les crédits pour l'action n°02 "Aide médicale de l'Etat" du programme n°183 "Protection maladie".

En effet, dans une époque où un décès sur cinq serait lié à une mauvaise alimentation et où le rôle de l'environnement vis-à-vis de la santé n'est plus à prouver, il apparaît nécessaire de renforcer et améliorer les mesures de prévention des risques liés à ces facteurs afin d'oeuvrer pour le bien de nos concitoyens et qu'ils en soient préservés.